



Mettre en œuvre les recommandations relatives aux enseignant-e-s dans l'éducation de la petite enfance

« Tout comme les enseignants nous soutiennent tous, nous devons soutenir les enseignants. »

Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies

Le Groupe de haut niveau sur la profession enseignante a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies en réponse à la pénurie mondiale d'enseignant-e-s. Le Groupe rassemble des universitaires, des ministres de l'Éducation et du travail, d'ancien·n·e-s président·e-s, des organisations d'employeurs, des enseignant-e-s, des élèves et leurs syndicats. Chargé de conseiller les gouvernements sur des politiques visant à garantir à tous les enfants le droit de recevoir un enseignement dispensé par un·e-enseignant-e qualifié-e, le Groupe a identifié [59 recommandations](#).

Ces recommandations couvrent un large éventail de domaines relatifs notamment, aux salaires, aux conditions de travail et à la sécurité de l'emploi ; aux pratiques professionnelles ; au genre, à l'équité et à la diversité ; au dialogue social et à la négociation collective ; à la technologie et à l'avenir du monde de l'éducation ; ainsi qu'au financement de l'éducation.

Ces recommandations larges et progressistes fournissent une occasion sans précédent d'amorcer un véritable changement pour des millions d'enseignant-e-s et d'élèves du monde entier.

Quelles sont les recommandations du Groupe relatives aux enseignant-e-s dans l'éducation de la petite enfance ?

Le Groupe précise que les 59 Recommandations s'appliquent, s'il y a lieu, à tous les niveaux de l'enseignement et à toutes les filières. Toutefois, certaines de ces recommandations s'avèreront tout particulièrement utiles pour les syndicats d'enseignants dans l'éducation de la petite enfance (EPE), pour leurs actions de plaidoyer en faveur des personnels de l'EPE.

Recommandation 7 → Investir davantage dans l'éducation de la petite enfance

Le sous-financement chronique dans le secteur de l'EPE est particulièrement prononcé dans les pays à revenu faible et intermédiaire (UNICEF, 2019). Toutefois, la question du financement inadéquat de l'EPE est largement répandue dans le monde entier. De fait, le secteur est profondément privatisé et inéquitable. Le Groupe exhorte à déterminer des critères internationaux en matière de financement de l'éducation que chaque pays devra atteindre, financés par la mobilisation fiscale et protégés contre les mesures d'austérité.



LA FORCE DU PUBLIC:
**ENSEMBLE
ON FAIT
ECOLE**



**#Ensemble
OnFaitÉcole**

7. Une éducation de qualité n'est possible qu'avec un financement adéquat. Le financement de l'enseignement public devrait être garanti et se situer au moins à 6 pour cent du PIB et à 20 pour cent des dépenses publiques totales, comme indiqué dans le Cadre d'action Éducation 2030, et il devrait permettre d'augmenter les investissements par tête dans l'éducation. Ces dépenses devraient être transparentes et protégées contre les mesures d'austérité, notamment dans le cadre des politiques défendues par les institutions financières internationales. Les recettes fiscales devraient permettre un financement durable de l'éducation.

Recommandation 36 → Équité salariale pour les personnels de l'EPE

Le Groupe appelle instamment à l'équité proportionnée des salaires entre les enseignant·e·s des différents niveaux de l'enseignement, ainsi qu'à l'égalité de rémunération entre les genres. Le secteur de la petite enfance est extrêmement féminisé. Une corrélation a été établie entre d'une part, le degré élevé de féminisation et d'inégalité entre les genres au sein des effectifs de l'EPE, et d'autre part, la dévalorisation du statut, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail relevées dans ce secteur (UNICEF, 2022), en comparaison avec les enseignant·e·s de l'enseignement primaire et secondaire. Les recommandations du Groupe dans ce domaine peuvent constituer un outil de plaidoyer majeur pour les syndicats d'enseignants qui luttent pour de meilleurs des salaires pour les éducateurs et éducatrices dans la petite enfance.

36. Les enseignant·e·s devraient percevoir des salaires et bénéficier d'avantages d'un niveau comparable à ceux d'autres professions requérant un niveau d'études similaire. L'égalité de rémunération des hommes et des femmes devrait être assurée et les salaires des différents niveaux d'enseignement devraient refléter une équité proportionnelle, y compris pour l'éducation de la petite enfance, et l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Recommandation 37 → Des conditions de travail décentes

Le Groupe souligne également l'importance de garantir des conditions de travail décentes pour toutes et tous les enseignant·e·s, y compris la fin du travail précaire, des charges de travail gérables et un équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ainsi que des conditions de travail qui favorisent le bien-être des enseignant·e·s. Les résultats de la [recherche engagée par l'IE](#), indiquent que les personnels de l'EPE ont compté parmi les travailleuses et travailleurs de l'éducation dont les conditions de travail ont été les plus sévèrement affectées par la pandémie, et aujourd'hui, l'impact induit par le sous-financement et la pénurie d'enseignant·e·s sur les personnels de ce secteur, est considérable. Les problématiques énoncées dans la recommandation 37 font écho aux demandes formulées de longue date, par les syndicats du secteur de l'éducation de la petite enfance.



LA FORCE DU PUBLIC:
**ENSEMBLE
ON FAIT
ÉCOLE**



**#Ensemble
OnFaitÉcole**

37. *Les conditions de travail devraient également prévoir des modalités contractuelles stables, un lieu de travail sûr et sain, des ratios enseignant-e/élève gérables, des structures d'appui pour gérer les comportements problématiques de certains élèves, des charges de travail équilibrées, un logement sûr, abordable et adéquat, des possibilités de formation et de développement professionnel pertinentes, accessibles et de qualité, un accès équitable à la technologie et à d'autres ressources, une protection sociale et des retraites adéquates, sans oublier un aménagement du temps de travail (y compris les tâches extérieures aux cours en classe, telles que la préparation des cours, les corrections et les contacts avec les élèves et les parents en dehors de la classe) qui offre un temps de repos adéquat et permette de concilier vie privée et vie professionnelle.*

Recommandation 4 → Des politiques enseignantes globales pour attirer et garder les enseignant-e-s à leur poste

Le Groupe souligne la nécessité pour tous les gouvernements, d'élaborer des politiques sur la profession enseignante en collaboration avec les syndicats d'enseignants. Ces politiques devraient être globales et holistiques, avec pour but d'attirer et de maintenir une diversité d'enseignant-e-s dans la profession, et ce, à tous les niveaux de l'enseignement. Il est impératif de réhausser l'attractivité de l'EPE. En outre, l'amélioration des salaires et des conditions de travail des personnels de l'EPE est capitale, en vue d'attirer des personnels masculins (et davantage de femmes) dans la profession.

4. *Tous les gouvernements devraient adopter, mettre en œuvre et réviser régulièrement, en tant que de besoin, les politiques nationales exhaustives et holistiques en faveur des enseignant-e-s, alignées sur les priorités nationales et sur le plan et la stratégie mondiaux pour l'éducation, en menant un dialogue social avec les organisations représentatives des enseignant-e-s et en consultation avec d'autres parties prenantes. Les politiques nationales relatives aux enseignant-e-s devraient couvrir l'attrait de la profession et le recrutement, la formation initiale, le déploiement, les filières professionnelles, la formation en cours d'emploi et le soutien professionnel, l'emploi et les conditions de travail, notamment la rétention, la récompense, la reconnaissance et une rémunération proportionnelle aux qualifications. Les politiques nationales devraient également traiter des normes d'enseignement, de la gouvernance, de la gestion, du bien-être, de l'évaluation des enseignants et du contrôle de la qualité, sans oublier des stratégies en faveur de l'inclusion et de la diversité, notamment des politiques tendant à l'égalité des sexes, telles que des politiques visant à attirer des enseignants masculins dans l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, à garantir des perspectives d'évolution de carrière et une mobilité ascendante pour les enseignantes, et à attirer les femmes vers les matières scientifiques, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM). Ces politiques devraient s'appuyer sur une analyse de la recherche actuelle et des données désagrégées sur les enseignant-e-s.*



LA FORCE DU PUBLIC:
**ENSEMBLE
ON FAIT
ÉCOLE**



**#Ensemble
OnFaitÉcole**



Recommandation 21 → Une formation de qualité

Le Groupe appelle instamment à ce que les enseignant-e-s dans tous les niveaux de l'enseignement, soient hautement qualifié-e-s, et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de premier cycle, cela tenant lieu de critère minimal. En raison du manque d'attractivité de la profession et des investissements insuffisants consentis dans ce secteur, les personnels de l'EPE sont trop souvent sous, voire aucunement, qualifié-e-s. Les gouvernements devraient garantir une formation de qualité aux personnels de l'EPE. Toute formation dispensée par des institutions privées doit être publiquement réglementée, et soumise à un contrôle de qualité.

- 21. Les enseignant-e-s de tous les niveaux devraient, à tout le moins, être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de premier cycle et idéalement d'un master ou d'un diplôme équivalent. Les établissements d'enseignement supérieur devraient être coordonnés, réglementés et contrôlés afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et la qualité de la formation des enseignant-e-s. Les prestataires privés de formation des enseignant-e-s devraient être adéquatement encadrés pour garantir la qualité de leurs services.*



LA FORCE DU PUBLIC:
**ENSEMBLE
ON FAIT
ÉCOLE**



**#Ensemble
OnFaitÉcole**

L'Internationale de l'Éducation s'engage à œuvrer avec les organisations membres qui représentent les éducateurs et éducatrices de la petite enfance, de sorte que ces recommandations deviennent une réalité.

Rejoignez-nous !